

N/REF : 12/03/2026 16H26 C:265154 I:36892
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Jeudi 12/03/2026 a 16H26

INOVACTION

29 CHEMIN DU VIEUX CHENE
38240 MEYLAN

IMMEUBLE : IGONOGO
12 RUE AMPERE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 18 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 12 AMPERE GRENOBLE
CEMOI 06 60 38 71 14

MOTIF : INTERVENIR POUR PROBLEME D ODEUR SIGNALÉ DANS LES LOCAUX ET COULOIR
DU SITE CEMOI
BATIMENT A

Donneur d'ordre : M. C. TEDDY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 16/03/2026 A 09H00
RECHERCHE DANS LES LOCAUX ET A L'EXTÉRIEUR.
VMC FONCTIONNE.
RAS DANS LES LOCAUX.
SUR LE PARKING VÉLO A L'ENTRÉE COLLECTEUR A MOITIÉ EN CHARGE.
PRÉVOIR CURAGE AU PL CANALISATION EN 400.
ENTRE LE COLLECTEUR DANS LA COUR ET LA ROUTE ET LES 2 ARRIVÉES.
PRÉVOIR BADGE POUR ABAISSER LA BORNE POUR ACCÉDER AU COLLECTEUR.

NOUS ATTENDONS VOTRE ACCORD POUR LE CURAGE
AVEC ACCES BADGE A LA BORNE

NOUS VOUS TRANSMETTONS UN DEVIS POUR LE CURAGE

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 18/03/26 a 11H12 M. C. TEDDY

AS LGESTION Email envoyé le 16/03/26 a 12H28 M. C. TEDDY

MERCI DE NOUS ACCORDER LE CURAGE
AVEC ACCES BADGE A LA BORNE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage	1	68,75	68,75
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	1	40,63	40,63
TOTAL H.T.				138,79
T.V.A. a 20,00%				27,75
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>166,54</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN